

République Française

Département de l'ESSONNE
Arrondissement d'ETAMPES
Canton de DOURDAN

COMPTE-RENDU DE SEANCE

**Conseil Communautaire du
28 novembre 2022**

Date de convocation
22/11/2022

Conseillers en exercice : 32
Présents : 26 puis 25
Conseillers représentés : 5 puis 6

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit du mois de novembre à 20h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Saint-Chéron à la salle du Pont de Bois, Route d'Etampes, sous la Présidence de Monsieur Rémi BOYER.

PRÉSENTS :

Breux-Jouy :

Corbreuse : José CORREIA, Madeleine MAZIÈRE

Dourdan : Paolo DE CARVALHO, Rémy BRUNEL, Isabelle PRADOT, Benoît PANOT, Karina STUDER, Estelle ROLET PARANT, Mohamed MOURDI (jusqu'à 21h08 - n'a pu prendre part au vote des délibérations), Olivier BOUTON, Fabrice BARON

La Forêt Le Roi : Sarah LEBRET

Le Val Saint Germain : Serge DELOGES, Françoise MITHOUARD

Les Granges Le Roi : Pierre VALLÉE

Richarville : Carine HOUDOUIN

Roinville Sous Dourdan : Guillaume BELLINELLI

Saint-Chéron : Jean-Marie GELÉ, Dominique TACHAT, Rémi BOYER, Jocelyne GUIDEZ, Jean-Claude DESILE, Chribelle BILO

Saint Cyr Sous Dourdan : Jean-Pierre MOULIN

Sermaise : Magali HAUTEFEUILLE, Sylvain LARQUETOU

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales pouvoirs ont été donnés par :

- Anita GONNEAU, excusée, a donné pouvoir à Serge DELOGES
- Josépha BREBION, excusée, a donné pouvoir à Isabelle PRADOT
- Barbara FAUSSET, excusée, a donné pouvoir à Karina STUDER
- Philippe CELESTIN, excusé, a donné pouvoir à Estelle ROLET PARANT
- Mohamed MOURDI, excusé, a donné pouvoir à Benoît PANOT (à partir de 21h08)
- Maryvonne BOQUET, excusée, a donné pouvoir à Olivier BOUTON

Absente : Nassima SEMSARI

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022 – 20 HEURES 00 a été approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

En préalable, Monsieur le Président indique que le point 6 qui concernait la détermination des modalités de répartition de la taxe d'aménagement entre les communes et la CCDH est retiré de l'ordre du jour dans la mesure où cette répartition de la taxe d'aménagement est désormais facultative depuis l'adoption de la Loi de Finances Rectificative 2022 par la Commission Mixte paritaire.

❖ **Délégation au Président (au titre des dispositions des articles L 5211-9 et 10 du CGCT) :**

Rapporteur : Rémi BOYER, Président

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a délégué au Président une partie de ses attributions, à charge pour lui, de rendre compte de ses décisions au Conseil Communautaire.

Après avoir entendu l'énoncé, les explications pour chaque décision, le Conseil Communautaire donne acte de cette communication, sachant que chaque Conseiller Communautaire a reçu, en son temps, la liste détaillée.

❖ **FINANCES – Débat sur les Orientations Budgétaires 2023**

Rapporteur : Guillaume BELLINELLI, 4^{ème} Vice-Président chargé des Finances

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, leurs EPA et leurs groupements (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du CGCT), dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le Débat d'Orientation Budgétaire ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Débat d'Orientation Budgétaire est un document essentiel qui permet :

- de rendre compte de la gestion de la Collectivité ;
- de discuter des orientations budgétaires de la collectivité ;
- d'informer sur sa situation financière.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information de l'assemblée délibérante.

Aussi, dorénavant, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire, reprenant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée pour les collectivités de plus de 10 000 habitants puisque le

Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Conformément aux textes en vigueur et notamment en application du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir entendu le rapporteur, et les interventions suivantes :

✕ Intervention de M. Olivier BOUTON

INTERVENTION DE OLIVIER BOUTON ROB 2023

Je tiens d'abord à remercier ceux dans les services et chez les élus qui ont produit ce document soigné et détaillé.

Parlons d'abord des recettes,

Les recettes fiscales provenant des ménages augmentent, principalement en raison de l'évolution - à la hausse - des bases. Elles sont à ce stade calquées sur l'inflation.

Cela est préoccupant dans un contexte de perte de pouvoir d'achat pour de nombreux ménages ; les salaires accusant, dans bien des cas, une hausse plus faible que l'inflation (7% actuellement).

En revanche, les recettes fiscales des entreprises sont en baisse (-2,50% en 2022 après une baisse de - 5,43% en 2021). Cela est aussi très préoccupant, pour l'avenir de notre collectivité, et plus largement pour notre bassin d'emplois.

Parlons ensuite des dépenses,

Nous nous sommes intéressés, aux investissements de notre collectivité. Ces dernières années, le ratio par habitant en matière d'investissement est de 50 euros dans la CCDH soit en dessous de la moyenne de la strate : 85 euros.

Cependant, reconnaissons que des investissements notables ont été réalisés, comme ce fut le cas encore cette année dans les équipements sportifs et, dans une moindre mesure, dans les centres de loisirs.

En matière de politique budgétaire maintenant,

La baisse des dépenses, dont le pôle petite enfance, a fait les frais - puisque supprimé - pourrait être corroborée par l'état des finances de la collectivité.

Oui mais en termes d'analyse rétrospective uniquement, si l'on en croit le document remis aux membres de notre assemblée. En termes de prospective : c'est non.

L'autofinancement dégagé (épargne disponible ou épargne nette) est, selon des prévisions, insuffisant en 2022 pour faire face au remboursement du capital d'emprunt (cf. p.21).

Cependant, la prospective présentée en page 31, indique que l'effet ciseaux - craint à juste titre, par les responsables publics - et dont la CCDH s'est approchée cette année, pourrait s'éloigner en 2023 et 2024. Cela au regard de la stabilité des annuités d'emprunt et de la hausse de la CAF nette.

Dans ces conditions, les projets d'investissements - avant arbitrage - interrogent ...

Ils interrogent de par leur volume, au regard de la décision récente de tuer dans l'œuf, la crèche intercommunale.

Les montants à financer dans le PPI, sont en baisse par rapport au PPI 2022. On passe de 7,9 millions à 6,3 millions d'euros. Ce résultat est principalement dû à la baisse de l'impact budgétaire de l'éco parc Dourdan nord. Pas de l'abandon de la crèche...

Alors que se passe-t-il ?

Tandis que la collectivité supprime la crèche, elle change son fusil d'épaule :

- 2 millions d'investissements supplémentaires sur le gymnase Michel Audiard pour atteindre 3,3 millions. Et avancement des travaux d'un an, dans le temps.

En parallèle :

- Report au mandat suivant des travaux au gymnase Nicolas Billiault
- RIEN pour la petite enfance. NON RIEN.

Avant de conclure, une remarque technique :

Les coûts prévisionnels de travaux sont identiques dans le PPI 2022 et le PPI 2023. Ils sont certainement sous-estimés.

En effet, la hausse des coûts de la construction est une réalité. Vous avez su le rappeler lors de l'abandon de la crèche intercommunale.

En attendant les arbitrages, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Je vous remercie.

✕ Intervention de M. Fabrice BARON

Intervention de Fabrice Baron, après la présentation des orientations budgétaires, lors du Conseil communautaire du 28 novembre 2022

Après cette présentation des orientations budgétaires de la CCDH pour 2023, nous pourrions presque demander une minute de silence en la mémoire de nos ambitions perdues. Et une autre en la mémoire de tous ceux qui ont cru en nous pour les épauler dans ces moments que l'on sait difficiles pour nombre de nos administrés.

Car, ce rapport permet une chose, chaque année : nous rappeler à quoi sert la CCDH et combien elle coûte. Non, ce n'est pas du populisme que de dire cela. Mais en 2022, bientôt 2023, le service public doit trouver une efficacité pour ses habitants et nous ne pouvons plus nous permettre de dépenses qui ne soient pas destinées au quotidien de nos concitoyens ou des acteurs qui font vivre nos territoires.

L'an dernier, j'avais repris les compétences de la CCDH, que vous avez listées tout à l'heure, pour rappeler que la majorité d'entre elles ont été déléguées aux Syndicat de l'Orge, au SIREDOM, au SYMGHAV et d'autres encore. Rappeler également que les moyens mis à disposition du CIAS et de ses partenaires comme l'Épicerie Sociale de Dourdan étaient en diminution. Rappeler enfin que nos investissements n'avaient aucun dynamisme puisqu'ils ne concernaient que de la restauration de l'existant.

Mais que peut-on vraiment demander à la CCDH en matière d'ambitions ?

Avec très peu de compétences, un territoire de 11 communes et de 25 000 habitants, nous faisons figure de nain face à la majorité de nos voisins (55 000 habitants pour l'Etampois, 80 000 pour Rambouillet Territoires, 200 000 pour Cœur d'Essonne).

D'ailleurs, en avons-nous vraiment envie ?

C'est cela qui m'ennuie le plus. Car nos compétences n'ont finalement que peu de transversalités. Nous gérons les équipements sportifs des communes, sans créer de liens entre les clubs sportifs. Nous gérons les équipements de petite enfance et de périscolaire, en nous substituant, là encore, aux communes mais sans ambition intercommunale... Nous mettons beaucoup trop d'argent dans la création de nouvelles zones d'activités que nous peinons à remplir... et qui en vident d'autres...

Bref, nous sommes une "sur-commune", une grosse commune de 11 villages, un échelon inutile du mille-feuilles administratif.

Pourquoi ne pas avoir d'ambition sur les voiries, comme nombre de nos voisins ?

Pourquoi ne pas avoir d'ambition culturelle en mutualisant nos conservatoires et en proposant les mêmes tarifs à toutes les familles de la CCDH ?

Pourquoi ne pas avoir d'ambition en matière de tranquillité publique en créant une police intercommunale, à la place des embryons de police municipale dont seule Dourdan, si je ne me trompe pas, dispose ?

Pourquoi ne pas avoir d'ambition en matière de prévention, en reprenant le CISPD que nos prédécesseurs ont abandonné et qui fait aujourd'hui porter l'entière charge à la Ville de Dourdan, pour des enfants qui viennent de tout notre territoire ?

Nous pourrions multiplier les sujets. Mais il faudrait alors parler de **l'indispensable élargissement de notre territoire** car seuls, nous n'allons ni vite, ni loin.

Quant aux rares compétences que nous avons décidé de conserver, **quel bilan qualitatif en tirons-nous ?**

La subvention au SIREDOM a augmenté pour nos concitoyens, sans augmentation de service. La participation au Syndicat de l'Orge a diminué ces dernières années, mais la promenade Veneau à Dourdan attend toujours d'être stabilisée pour être rouverte à la circulation de piétons depuis bientôt deux ans.

Peut-on vraiment se satisfaire de nos délégations ?

De même, alors que nous avons renoncé à plus de compétences que nous en avons prises, ces dernières années, les effectifs de la CCDH, **en effectifs ETP**, ont bondi de 20% entre 2017 et 2020. Le GVT et le dégel du point d'indice ne sont pas les seules raisons de la forte augmentation des frais de personnel.

Dans le même temps, le nombre de titulaires a quasiment doublé dans notre collectivité, ce qui ne permettra pas, dans les prochaines années, une gestion dynamique de nos ressources humaines...

Mais, **parlons d'avenir, puisque nous sommes sur les orientations budgétaires.**

Dans le rapport, nous apprenons que la fiscalité économique est en baisse. Comment l'expliquer ? Par des départs ou faillites d'entreprises du territoire ? Par des résultats en baisse ? Quelles sont les prévisions pour l'avenir ?

Dans le rapport, nous apprenons que les produits de service sont en diminution ? Comment l'expliquer ? Pour combien de temps ?

Dans le rapport, nous apprenons que nous allons devoir augmenter notre participation pour équilibrer les résultats d'Hudolia. Mais quel est leur résultat réel, en termes de qualité (c'est à dire d'adhésion, d'entrées, etc.) qui nous pourrait nous inciter à les aider ? Si leurs résultats sont moins bons que le précédent délégataire, tout n'est certainement pas dû à la crise énergétique et à l'inflation. **Est-ce aux contribuables et aux entreprises du territoire de payer pour leur risque ?**

Par ailleurs, la présentation de la section d'investissement est une jolie liste au Père Noël. Car, avant arbitrage, nous parlons de 4,3 millions d'euros de dépenses, quand nous en avons réalisé 950 000 en 2021 et 1,3 million en 2022.

Parmi les 4,3 millions d'euros de dépenses imaginées, **j'ai cherché les projets nouveaux. Les services publics nouveaux. Les petits plus que nous pourrions proposer.** Mais je n'ai trouvé que du courant, des rénovations, des réhabilitations, des reprises, des renouvellements, des réfections, des remises

aux normes, des remplacements, des réparations. Remarquez, la langue française nous offre beaucoup de synonymes... pour nous dire que l'on tourne en rond.

Bien sûr, tout cela est nécessaire et seule une petite partie de ces travaux sera effectuée en 2023... Le reste se fera les années suivantes, privant de budget les projets nouveaux qui pourraient émerger...

Mais sans dynamisme des recettes et en se privant, année après année, du dynamisme des dépenses, difficile de faire autrement que de gérer les urgences.

Alors, quel avenir ? Car avec des dépenses en hausse constante et des recettes fragiles, l'effet ciseau, tant redouté, semble s'approcher à grands pas. Je ne peux pas imaginer qu'une nouvelle hausse des taux d'imposition, sans service supplémentaire, puisse être envisagée, ni en 2023, ni plus tard.

Je conclurai ma longue, sans doute trop longue intervention, en ajoutant un souhait, à la longue liste que nous présenterons dans les prochains jours au Père Noël : pourrions-nous, Monsieur le Président, avoir en 2023 un temps de réflexion collective sur l'avenir de notre communauté de communes. L'heure n'est plus au pré carré et les démarches administratives et politiques de rapprochement avec nos voisins est très longue. Je pense que nous pourrions définir ensemble, et peut-être même avec les acteurs du territoire que sont les habitants et les entreprises, ce que nous souhaitons pour la suite ? En termes d'ambition. En termes d'imposition. En termes de services publics. Je suis certain qu'autour de la table, nous sommes nombreux à avoir quelques idées à soumettre, à discuter, à défendre. Notre territoire le mérite.

✕ Réponse de Monsieur le Président sur les différentes interventions.

Concernant l'abandon du Pôle Petite Enfance, il rappelle que la dépense finale du projet allait atteindre entre 3,3 et 3,5 Millions d'Euros pour des recettes autour d'un 1,2 Millions d'Euros soit un solde important pour seulement 9 places supplémentaires. Continuer ce projet aurait été incompréhensible et aurait limité nos capacités d'investissement futures.

Concernant le Plan Pluriannuel d'Investissement, ce dernier est amené à évoluer au gré du mandat. Il rappelle que le document présenté ce soir est une image arrêtée au 31 octobre en vue du vote du Budget Primitif le 5 décembre. Le Budget Supplémentaire qui sera proposé au 1^{er} semestre 2023, avec la reprise des résultats, permettra d'abonder en termes d'investissements.

Concernant nos zones d'activités, il précise que contrairement à une idée répandue, elles sont pleines. Sur Vaubesnard, la partie Sud est vendue et les travaux ont débuté tandis que sur la partie Nord cela a été vendu à un promoteur lui-même très sollicité.

Concernant le SIREDOM, ce sujet est connu de tous, nous soldons les dettes auprès du STREVA mais les perspectives 2024 seront plus favorables. Jean-Marie GELÉ intervient à ce sujet et rappelle qu'un travail de fond est mené au niveau des déchetteries ce qui devrait diminuer le coût global.

Concernant Hudolia, il rappelle qu'un travail régulier est mené avec le délégataire eu égard aux difficultés énergétiques mais nous ne sommes pas encore d'accord sur l'indemnisation. Nous n'avons pas à subir le mode d'approvisionnement du délégataire sur le marché SPOT. Nos échanges sont réguliers si bien qu'initialement ils nous avaient sollicités pour fermer l'équipement durant les congés de fin d'année, ce que nous avons accepté, et au final ils préfèrent le maintenir ouvert, nous les suivons sur cette voie.

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle son engagement à ne pas augmenter les taux de fiscalité durant le mandat, ce qu'il respectera.

Concernant l'évolution vers d'autres territoires, où veut-on en venir ? Dans les faits nous sommes dans des conditions de fonctionnement que l'on ne retrouve pas nécessairement chez nos voisins où cela peut être plus difficile en termes de gouvernance. De plus sur les territoires évoqués, est-ce réellement notre bassin de vie. Cela n'empêche pas pour autant des échanges constructifs avec nos voisins.

Il estime qu'un territoire où la ville centre est trop éloignée des villes périphériques n'est pas une bonne chose

Concernant les rénovations de bâtiments, il est indispensable de les faire, c'est une source de gains en matière de dépenses de fonctionnement

Pour revenir sur le Pôle Petite Enfance, il rappelle que la volonté de créer un équipement n'est pas abandonnée. Il est nécessaire de trouver un projet dimensionné et à la hauteur de nos ambitions.

- ✱ Intervention de Mme Isabelle PRADOT qui précise que le projet de Pôle Petite Enfance arrêté en septembre prévoyait certes 9 places supplémentaires en collectif mais nous avons perdu 12 places en accueil familial suite au départ d'assistantes maternelles.
- ✱ Intervention de M. Guillaume BELLINELLI qui rappelle les impacts de la variation à la baisse de la fiscalité économique : Sur la CFE : 1 point en moins = - 78 240 € ; 3 points = -234 720 € ; 4 points = - 312 960 ; 5 points = -391 200 €
- ✱ Intervention de Mme Jocelyne GUIDEZ qui souligne l'importance de ne pas abandonner la création d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant.
- ✱ Réponse de Monsieur le Président qui indique que nous travaillons dessus mais qu'il demeure des inconnues qu'il faut lever.

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- ✓ **APPROUVE** le rapport préalable au Débat d'Orientations Budgétaires ;
- ✓ **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2023 ;

❖ ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Remplacement d'un représentant de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix au sein du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédécelle

Rapporteur : Rémi BOYER, Président

Il est rappelé au Conseil Communautaire qu'il a, par délibération n° DCC2020-040 du 21 juillet 2020, n° DCC2021/040 du 31 mai 2021, n° DCC2021-091 du 22 novembre 2021 et n° DCC2022-024 du 4 avril 2022, désigné ses représentants (13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants) siégeant au comité syndical du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédécelle.

Compte tenu de la démission de M. Stéphane THENAULT, délégué suppléant issu de la commune de Corbreuse, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire.

Conformément aux textes en vigueur et notamment en application du Code Général des Collectivités Territoriales, et après avoir entendu le rapporteur.

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- ✓ **DÉSIGNE** Magali BUSSON en qualité de délégué titulaire de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix au Comité Syndical du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédécelle.
- ✓ **MET À JOUR** ainsi qu'il suit la liste des délégués de la CCDH au SYORP

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Alberto RODRIGUES	Marc PETIT
Fabrice SARRAZIN	Magali BUSSON
Benoît PANOT	Laurent LARREGAIN
Pascal AUDOUIN	Rémy BRUNEL
Sarah LEBRET	Franck PIVET
Pierre VALLEE	Roland DEPARDIEU
Serge DELOGES	Michel PALLEAU
Brice DESPREZ	Monique DESSAGNE
Lise DUHAY	Jonathan BENOUDNINE
Jean-Claude DESILE	Jocelyne GUIDEZ
Dominique NOUAILLES	Philippe HEURTEBISE
Antonio FONSECA	Cécile LIRZIN
Magali HAUTEFEUILLE	Thierry SAULET

❖ **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Avis sur la proposition d'ouverture le dimanche des commerces de détails implantés sur la commune de Dourdan**

Rapporteur : José CORREIA, 3^{ème} Vice-Président chargé du développement économique

Le Conseil Communautaire est informé que la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques modifie le code du travail, notamment quant aux règles d'ouverture des commerces le dimanche.

Les 2 premiers alinéas de l'article L 3132-26 du même code disposent que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la Commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Par conséquent, la Commune de Dourdan, par courrier du 27 septembre 2022, a indiqué à la Communauté de Communes qu'elle envisageait d'autoriser, pour l'année 2023, une dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détails sur la commune de Dourdan en précisant un calendrier pour lequel il est nécessaire de donner un avis.

Conformément aux textes en vigueur et notamment en application du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir entendu le rapporteur,

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- ✓ **ÉMET** un avis favorable à la proposition de dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détails sur la Commune de Dourdan pour les jours suivants :

- Dimanche 10 décembre 2023
- Dimanche 17 décembre 2023
- Dimanche 24 décembre 2023
- Dimanche 31 décembre 2023

❖ **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Approbation d'une convention avec le MEDEF Essonne pour la participation de la CCDH à la 30ème cérémonie des 91 d'Or pour la valorisation des entreprises les plus remarquables du Département**

Rapporteur : José CORREIA, 3^{ème} Vice-Président chargé du développement économique

Le Conseil Communautaire est informé que le MEDEF Essonne est le fondateur et l'organisateur de la cérémonie des 91 d'Or, évènement ayant vocation à valoriser les entreprises essonniennes.

2022 marquera la 30^{ème} édition de cet événement soutenu par de nombreux acteurs économiques : Essonne Développement, les EPCI, les Fédérations ainsi que d'autres réseaux du territoire.

Le territoire de la CCDH est riche d'un tissu économique varié composé à la fois de TPE, de PME et d'ETI dans des domaines tels que l'industrie aéronautique, manufacturière, le secteur pharmaceutique, la diffusion d'ouvrages, l'emballage, l'étiquetage, la réalisation d'équipements de contrôle des processus industriels...

Ce tissu représente depuis des années :

- la recherche et le déploiement de nouvelles technologies,
- la transmission de savoir-faire précieux,
- une présence historique de certaines entreprises sur le territoire,
- la création et l'innovation
- un investissement important des Dirigeants et de leurs salariés pour le développement de leur activité mais aussi pour participer au rayonnement et au dynamisme du Dourdannais en Hurepoix.

Sollicitée par le MEDEF Essonne, la CCDH a souhaité participer pour la troisième fois à cette cérémonie qui se tiendra le 1er décembre 2022, pour lui permettre de mettre en lumière deux entreprises de son territoire :

- Renée Prod. Implantée à Richarville - société de production environnementale : création de contenus (podcast, reportage, vidéo, film...) sur des thématiques liées à l'environnement.
- XavierWatel.com implantée aux Granges le Roi – société spécialisée dans la prise de vue terrestre (reflex) et aérienne (drône) associée à internet pour permettre des prises de vue à 360 °

Les prix sollicités correspondants au développement de ces deux entreprises sont les suivants :

- le prix de l'engagement collectif pour la première
- le prix de la diversification stratégique pour la seconde.

Afin de matérialiser cette participation qui s'élève à 3 000 €, il est nécessaire de conclure une convention de partenariat avec le MEDEF ESSONNE.

Conformément aux textes en vigueur et notamment en application du Code Général des Collectivités Territoriales, et après avoir entendu le rapporteur

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- ✓ **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat liant la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix et le MEDEF ESSONNE, pour la valorisation de deux entreprises de son territoire.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention, ci-après annexée.
- ✓ **PRÉCISE** que la participation 2022 de la CCDH à cette action s'élève à un montant de 3000 €, montant inscrit aux crédits du Budget 2022

❖ DEVELOPPEMENT DURABLE : Approbation de la convention tripartite relative aux modalités d'accompagnement de la CCDH par Enedis et l'ALEC Ouest Essonne sur le volet transition énergétique du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Rapporteur : Pierre VALLÉE, 7ème Vice-Président chargé du développement durable

Le Conseil Communautaire est informé de la volonté commune de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix, de l'ALEC Ouest Essonne et d'Enedis de s'inscrire dans la dynamique nationale de transition énergétique (cadre réglementaire : Loi de transition énergétique (2015), loi Climat et résilience (2021) et de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux en découlant

La transition énergétique est l'un des objectifs de la transition écologique, enjeu majeur des prochaines décennies. La CCDH a adopté un Plan Climat Air Energie Territorial pour la période 2020 - 2025. Parmi les actions qui y figurent, la question de la transition énergétique y représente une part importante, voire essentielle : création et distribution d'énergie renouvelable, réduction de la consommation d'énergie des bâtiments, mobilité électrique...

Enedis est le gestionnaire du Réseau Public de Distribution d'Électricité sur le territoire de la CCDH. À ce titre, Enedis est au cœur des enjeux de la transition énergétique, puisque 95 % des énergies renouvelables sont connectées au réseau public de distribution d'électricité, qui doit par ailleurs s'adapter en permanence aux nouveaux usages de consommation, tels que la recharge des véhicules électriques ou encore l'autoconsommation. Dans le même temps, Enedis garantit une solidarité territoriale en lien avec une optimisation nationale du réseau de distribution et est au cœur des enjeux d'innovation, qu'il s'agisse entre autres de l'utilisation des données issues des compteurs communicants ou de démonstrateurs Smart-Grids qu'elle pilote.

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Ouest Essonne est une organisation indépendante, gouvernée par les élus du territoire ouest essonnien, à but non lucratif, qui poursuit un objectif d'intérêt général en accord avec les objectifs de la loi de transition énergétique de 2015 (article L211-5-1), confortés par la Loi Climat et Résilience (Août 2021). Elle est créée à l'initiative des collectivités locales et de leurs groupements, qui bénéficient ainsi du soutien des pouvoirs publics locaux pour informer, conseiller et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire – collectivités, particuliers et professionnels – sur les questions énergie-climat, mais également pour faciliter la mise en œuvre des politiques locales énergie-climat par l'élaboration et le portage d'actions et de dispositifs permettant la réalisation de ces politiques.

Ainsi Enedis, l'ALEC Ouest Essonne et la CCDH souhaitent collaborer d'une façon dynamique, souple et innovante, autour de grandes thématiques de la transition énergétique et ainsi faciliter et accélérer l'atteinte d'objectifs opérationnels inscrits dans les politiques publiques Climat de la CCDH (<https://www.ccdourdannais.com/plan-climat-air-energie-territorial/>).

Les Parties ont identifié pour cela des sujets de travail conjoints en vue d'une mutualisation des expertises et d'une mise en œuvre la plus efficace des projets que souhaitera lancer la CCDH.

La collaboration entre les parties se structure en 3 axes prioritaires :

- L'accompagnement à l'amélioration de la performance énergétique
- L'appui au développement et à la planification de la production d'électricité renouvelable pour une production et consommation locale d'énergie
- L'accompagnement au développement de la mobilité électrique

Afin de matérialiser cette collaboration, il est nécessaire de conclure une convention tripartite.

Conformément aux textes en vigueur et notamment en application du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir entendu le rapporteur,

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- ✓ **APPROUVE** les termes de la convention tripartite relative aux modalités d'accompagnement de la CCDH par Enedis et l'ALEC Ouest Essonne sur le volet transition énergétique du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention, ci-après annexée.

❖ *Motion contre la diminution de l'offre de transports dans le Dourdannais*

Rapporteur : Fabrice BARON, Conseiller communautaire

Alors que la création du Grand Paris Express coûte plus de 40 milliards d'euros (payée notamment par la taxe sur les bureaux de notre territoire) pour accélérer les déplacements à Paris et dans la Petite Couronne déjà largement desservis par les transports en commun, les lignes du quotidien de la grande couronne parisienne sont l'objet de coupes budgétaires inédites et d'une diminution du service extrêmement pénalisante pour les millions de Franciliens qui y vivent.

Décidée sans aucune concertation avec les élus locaux, la diminution de l'offre de transports a des conséquences préjudiciables sur les usagers, qu'ils prennent les transports pour leurs études, leur vie professionnelle ou leurs loisirs.

Le territoire du Dourdannais en Hurepoix n'échappe pas à ce scandale.

Depuis l'été, trois décisions ont impacté nos 11 communes au quotidien :

1 - La fermeture de guichets dans nos gares

Les informations publiées il y a plusieurs mois par les représentations syndicales de la SNCF se sont avérées justes : la direction Ligne C Sud Transilien a annoncé la fermeture définitive de nombreux guichets dans les gares dépendant de la gestion de la ligne C du RER.

Pour ne parler que des stations situées dans les communes de la CCDH, la gare de Dourdan n'a désormais plus d'agent après 20h, du lundi au vendredi, et aucun agent les samedis et dimanches. A Sermaise et Saint-Chéron, plus aucun agent dans la gare. La dématérialisation totale des procédures oublie les personnes qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques et ne tient pas compte des pannes trop fréquentes des bornes présentes en gare.

La déshumanisation du service ferroviaire n'est pas acceptable, d'autant que les gares sont des centralités qu'il convient d'exploiter, peut-être en diversifiant les activités et les domaines de compétences. Souvent placées dans les centres-villes, elles pourraient devenir de nouveaux lieux de service public (en lien avec les Maisons France Services, par exemple) ou accueillir des activités économiques et sociales complémentaires (petits commerces, crèches...).

2 - La suppression de 7 rotations quotidiennes du RER C sur la branche Brétigny-sur-Orge - Dourdan

A la rentrée, la SNCF a annoncé la suppression de 19 rotations quotidiennes sur le RER C. Sept rotations concernent la branche de Dourdan, notamment une qui amenaient les enfants de Breuillet, Breux-Jouy, Saint-Chéron et Sermaise vers le lycée de Dourdan, le matin.

Une fois encore, la grande couronne parisienne est impactée, sans tenir compte des réalités des usagers et sans concertation avec les élus locaux, alors même que ces usagers n'ont d'autres choix de mobilités que le RER.

La pénurie de conducteurs, donnée comme motif pour ses annulations de trains, n'est qu'un prétexte pour faire reculer, encore, le service aux usagers. Les nouvelles embauches, que nous pouvons espérer dans les prochains mois, n'auront sans doute pas vocation à reprendre les rotations abandonnées, mais plutôt à flécher les personnels vers les lignes nouvellement créées dans le cadre du Grand Paris Express.

Là encore, la grande couronne parisienne est lésée alors même que ses habitants paient un service cher, sans pouvoir en bénéficier pleinement. Non, les habitants de la grande couronne ne sont pas des citoyens de seconde zone.

3 - La suppression de dizaines de rotations quotidiennes sur la ligne du 91.03

Mobilité alternative pour les habitants du Dourdannais qui souhaitent rejoindre le plateau de Saclay ou le RER B à Massy-Palaiseau depuis la gare de Dourdan, la gare multimodale de Longvilliers ou depuis la gare autoroutière de Briis-sous-Forges, le 91.03 a subi, lui aussi, de nombreuses suppressions de rotation depuis la rentrée. Là encore, la pénurie de chauffeurs non anticipée par l'entité organisatrice des transports en Île-de-France et par les transporteurs, est évoquée pour justifier ces annulations. Mais, là encore, imaginer que ces suppressions ne seront que temporaires est parfaitement illusoire.

Alors que l'urgence écologique est une réalité comprise par tous et que l'heure est aux solutions d'avenir, le recul des transports en commun en grande couronne parisienne (déjà soumis à de nombreux retards, de nombreuses pannes...) est un mauvais signe envoyé à nos concitoyens.

Cette motion, proposée à la Communauté de Communes du Dourdannais-en-Hurepoix, aux communes de Dourdan, Saint-Chéron, Corbreuse, Sermaise, Le Val-Saint-Germain, Roinville, Breux-Jouy, Les Granges-le-Roi, Saint-Cyr-sous-Dourdan, La Forêt-le Roi et Richarville, vise à demander aux différents partenaires de revoir les décisions prises pour rétablir un service de qualité pour les usagers des transports en commun du Dourdannais-en-Hurepoix.

Conformément aux textes en vigueur et notamment en application du Code Général des Collectivités Territoriales, et après avoir entendu le rapporteur

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- ✓ **S'OPPOSE** au retrait des agents commerciaux, à la fermeture unilatérale des guichets et aux modifications d'horaires de présence humaine dans les gares du RER C et du TER.

- ✓ **DEMANDE** à Île-de-France Mobilités de reprendre l'intégralité des rotations de la ligne 91.03 entre la gare de Dourdan et la gare de Massy-Palaiseau
- ✓ **DEMANDE** à la SNCF de remplir ses objectifs d'amélioration de la qualité de service, notamment par une présence en gare renforcée, tels que fixés dans son contrat 2020/2023 avec Île-de-France Mobilités, SNCF Voyageurs et SNCF-Gares & Connexions, et de garantir une présence humaine dans les gares et dans les trains du RER C, et du TER, en particulier dans les gares de proximité.
- ✓ **INVITE** Île-de-France Mobilités et la SNCF à engager des concertations avec l'ensemble des syndicats de la profession et les associations d'usagers qui ont connaissance des besoins sur le terrain pour mieux répondre aux attentes des usagers.
- ✓ **INVITE** la SNCF à engager une réflexion avec les différents syndicats, les collectifs et associations d'usagers, sur l'évolution des métiers au guichet afin d'élargir l'offre de services proposée en gare par ses agents. Et ainsi maintenir, voire renforcer, l'offre de présence humaine en gare.
- ✓ **RÉAFFIRME** son attachement à notre service public de transport, en particulier pour sa dimension de proximité et d'égalité territoriale pour l'ensemble des Essonnais, en particulier pour les habitants du Dourdannais-en-Hurepoix.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 5 décembre à 20h – Examen du Budget Primitif 2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Jeudi 5 janvier 2023 à 19h00

L'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée le 28 novembre 2022 à 21 heures 30.


 Le Président,
Rémi BOYER